

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 février 2014
Français
Original : anglais

Lettre datée du 10 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous informer des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), dont le mandat arrive à expiration le 28 février 2014.

Depuis son inauguration en mars 2011 et l'entrée en fonctions en tant que Chef du Bureau, en juin 2011, de mon Représentant spécial, Abou Moussa, le Bureau régional a contribué à nos efforts en faveur de la paix et la sécurité dans la sous-région, et appuyé les initiatives régionales prises en ce sens. Il a suivi de près l'évolution de la situation dans la sous-région, tout en s'employant, en synergie avec d'autres entités des Nations Unies, à prêter assistance aux États et organisations de la région, et notamment à l'Initiative de coopération régionale contre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) de l'Union africaine. Ces activités ont été rapportées au Conseil de sécurité dans les exposés que lui a présentés mon Représentant spécial ainsi que dans mes rapports périodiques.

Dans la dernière déclaration de son président sur la LRA (S/PRST/2013/18), le Conseil de sécurité a noté que je concluais mon rapport sur le BRENUAC et la LRA en soulignant que le braconnage, qui s'est intensifié, était un facteur d'insécurité en République centrafricaine et dans toute la région et sert à financer des réseaux criminels transnationaux et des groupes rebelles armés, dont la LRA. Le BRENUAC continuera à appuyer l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la menace que représentent le braconnage et le trafic de la faune et de la flore sauvages.

En outre, dans sa résolution 2039 (2012), le Conseil de sécurité m'a prié d'aider les États et les organisations sous-régionales à convoquer un sommet des États du golfe de Guinée en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, par l'intermédiaire du BRENUAC et du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest. Les chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet de Yaoundé, qui s'est tenu les 24 et 25 juin 2013, ont adopté une déclaration sur la sûreté et la sécurité dans l'espace maritime commun, connue sous le nom de « Déclaration de Yaoundé ». Il est désormais crucial que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et la Commission du golfe de Guinée appliquent leurs décisions et que les partenaires bilatéraux et internationaux soutiennent cet effort régional. Le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest appuieront conjointement la mise en œuvre de la stratégie et le fonctionnement du





Centre interrégional de coordination des questions liées à la sûreté et à la sécurité maritimes pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

Comme je l'ai indiqué dans ma lettre précédente au Président du Conseil de sécurité (S/2012/656), la prolongation de son mandat permettra au Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale de poursuivre l'application de la stratégie des Nations Unies dans la région, qui vise à contrer la menace que représente la LRA, en étroite collaboration avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux, de continuer à faciliter l'organisation des rencontres ministérielles semestrielles du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale et de s'acquitter notamment des tâches suivantes :

a) Coopérer avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des pays des Grands Lacs et d'autres partenaires clefs et, s'il y a lieu, soutenir leurs efforts pour promouvoir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la sous-région de l'Afrique centrale;

b) Exercer ses bons offices et s'acquitter, au nom du Secrétaire général, de fonctions spéciales dans les pays de la sous-région, notamment dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix;

c) Renforcer les capacités du Département des affaires politiques à conseiller le Secrétaire général sur les questions de paix et de sécurité dans la sous-région;

d) Renforcer les liens entre les activités menées par les Nations Unies et d'autres partenaires dans la sous-région, en promouvant une démarche sous-régionale intégrée et en facilitant la coordination et l'échange d'informations, compte dûment tenu des mandats spécifiques des organismes du système des Nations Unies ainsi que des opérations de maintien de la paix et des bureaux d'appui à la consolidation de la paix;

e) Tenir le Siège informé des événements nouveaux et importants à l'échelle sous-régionale.

Par conséquent, je recommande que le mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale soit de nouveau prorogé pour une période de 18 mois.

Je vous serais très obligé de bien vouloir porter cette lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) **BAN** Ki-moon